



AFDC

Assemblée générale ordinaire 15 juin 2023 [Assemblée générale pour 2022]

La Présidente de l'Association, Anne Levade, ouvre la séance à 18h.

Le Secrétaire général, Fabrice Hourquebie, donne lecture de la liste des membres représentés.

Membres présents : membres à jour de cotisation présents au Congrès de l'AFDC de Toulon.

Membres représentés (ayant donné procuration) (15) :

H. Alcaraz à C. Cerda-Guzman ; A. Bachert à J. Padovani ; V. Bertile à P. Gervier ; D. Breillat à D. Rousseau ; F. de Caumont à X. Philippe ; A. Delcamp à M. Baudrez ; A. Gaillet à J. Jeanneney ; C. Gilles à A. Berthout ; Fr. Michaut à A. Levade ; M.-O. Peyroux-Sissoko à B.-L. Combrade ; St. Pierré-Cpas à S. Torcol ; M. Talon à J. Meyrieu ; M. Troper à F. Hourquebie ; P. Vidal-Delplanque à E. Cartier ; J. Ziller à M.-Cl Ponthoreau.

L'Assemblée générale pour 2022 est réunie à l'occasion du Congrès de Toulon (université de Toulon, amphi 300 Bailleux) sur la base de l'ordre du jour suivant et de la convocation envoyés par mail le 31 mars 2023 :

- Rapport moral pour 2022 du Secrétaire général ;
- Rapport financier pour 2022 du Trésorier ;
- Election des membres du Conseil d'administration ;
- Questions diverses

La Présidente donne la parole au Secrétaire général pour la présentation du Rapport moral pour 2022.

1. Rapport moral pour 2022

Concernant d'abord la vie institutionnelle de l'AFDC.

Le Secrétaire général rappelle que les années 2020 et 2021 ont été ralenties par la crise sanitaire, même si sur plan institutionnel, l'année 2021 a été l'occasion de réamorcer un rythme de réunions des instances un peu plus soutenu. En 2022 le rythme s'est poursuivi. Mais l'année 2022 a surtout été marquée par les réunions successives du groupe statuts, constitué lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2021, suivant les discussions engagées lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2021 (cf comptes-rendus disponibles sur le site de l'Association) : six réunions du groupe statuts ; un conseil scientifique et un conseil d'administration. A noter que l'Assemblée générale n'a pas été convoquée puisqu'il est d'usage que l'Assemblée générale de l'année en cours soit tenue à l'occasion d'un Congrès quand celui-ci est programmé.

Pour mémoire, les discussions lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2021 et du Conseil d'administration du 2 juillet 2021 (cf procès-verbaux mis en ligne) portaient sur : la nécessité de réécrire certaines dispositions des statuts pour permettre plus d'ouverture et de représentativité et de diversité statutaire ; l'intérêt de repenser les modalités électorales au Conseil d'administration ainsi que la durée du mandat des membres ; la nécessité de repenser la composition du Conseil scientifique ; la volonté de constituer un groupe de travail ouvert de réforme des statuts qui ferait des propositions au Conseil d'administration puis à une Assemblée générale extraordinaire statutaire ; l'obligation de déterminer un calendrier de modification des statuts de façon à ce que la nouvelle version puisse être adoptée avant le Congrès de Toulon et le renouvellement du Conseil d'administration.

La Présidente avait à cet égard rappelé que la force de l'AFDC est d'être une Association apolitique, ce qui permet de réussir à maintenir sur le long terme le consensus et la stabilité. Cela découle de l'acceptation partagée de l'objet de l'Association qui est purement scientifique. Il semblait donc essentiel pour A. Levade et tous les membres du groupe de travail de ne pas toucher à l'objet de l'Association. La composition du groupe de travail (20 membres) définitivement arrêtée et approuvée à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2021 était la suivante : 6 personnes au titre du Conseil scientifique ; 12 au titre du Conseil d'administration incluant les six membres du Bureau, et 2 au titre des membres extérieurs.

Ce rappel pour contextualiser la tenue des six réunions du groupe de travail, très régulièrement, entre mars et septembre 2022, dans une atmosphère toujours très constructive. Le travail s'est fait en toute transparence. Les comptes rendus ont été mis régulièrement en ligne (avec les liens zoom pour accéder aux enregistrements), ainsi que les différentes versions martyres des statuts. Une proposition de révision des statuts a été présentée au Conseil d'administration du 25 octobre 2022. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'administration. Elle a ensuite été soumise à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2023 où elle a été adoptée à l'unanimité moins deux voix.

Les grandes lignes retenues sont les suivantes :

- le Conseil scientifique reste composé sur la base du volontariat, sans disposition électorale, mais avec une validation annuelle de sa composition par le Conseil d'administration, afin d'avoir une vision exacte et constante de la composition et de permettre les ajustements ;
- le Conseil d'administration voit son nombre de membres réduit de 30 à 24 membres. Il a été acté un changement de rythme dans les mandats. Actuellement, le mandat des membres du Conseil d'administration est de six ans, renouvelable par moitié, sans limitation. Un membre du Bureau peut rester jusqu'à neuf ans, rien n'étant prévu sur le nombre de mandats maximum. Désormais, le mandat serait de six ans avec un « délai de carence » de trois ans avant une éventuelle réélection ; et avec à chaque renouvellement partiel, au moment des Congrès, une élection du Bureau. Le tout se faisant sur la base de la représentation proportionnelle.
- le règlement électoral n'est plus dissocié des statuts.

Ce sont ces nouveaux statuts qui régissent donc l'élection d'aujourd'hui.

Sur le plan institutionnel toujours, l'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en ligne de tous les compte-rendu de réunions des instances (Assemblée générale, Conseils d'administration et scientifique, Groupe de travail statuts), consultables dans la rubrique « Vie de l'Association » du site internet ?

Enfin, cinq demandes d'adhésion ont été soumises au Conseil d'administration (trois doctorants contractuels, un enseignant chercheur contractuel et un maître de conférences) et ont reçu un accord de ce dernier à l'unanimité. Ces demandes s'inscrivent dans la fourchette moyenne enregistrée de cinq à dix demandes par an.

Sur le plan des manifestations scientifiques tenue en 2022 maintenant.

A l'initiative de l'AFDC, il s'est ici principalement agi de l'organisation des Journées décentralisées : JED 2019-2020 : « *Représentation, gouvernement et système électoraux* » ; JED 2022 « *Droit constitutionnel et droit administratif* ». Le Secrétaire général rappelle que les JED, après une dizaine d'années d'existence, ont pour objectif de faire vivre la recherche en droit constitutionnel entre deux Congrès, en mobilisant des thèmes permettant une réflexion collective commune. Elles permettent d'animer la recherche au sein des universités via notamment les laboratoires de droit constitutionnel, et ont ainsi permis de redynamiser la recherche en droit constitutionnel dans certaines universités.

En 2022, huit journées décentralisées ont été organisées sur le thème « Droit constitutionnel et droit administratif » (cf. le site de l'Association pour la liste des JED), ce qui est l'un des thèmes

des JED qui a le plus mobilisé : Université de Montpellier, CERCOP/CREAM : « *Droit constitutionnel et droit administratif: autonomie ou unité des notions juridiques ?* », vendredi 8 avril 2022 ; Université Bretagne sud, « *La part des contentieux administratif et constitutionnel dans le déséquilibre normatif* », 29 avril 2022 ; Université Lyon 3, « *La portée constitutionnelle des avis du Conseil d'Etat* », 12 mai 2022 ; Université de Bourgogne, Dijon et Université de Franche-Comté, CREDIMI–CRFJC, « *Droit constitutionnel et droit administratif : translation de compétences* », 13 octobre 2022 ; Universités de Cergy, Evry et du Mans, « *La protection de la souveraineté par le juge - Regards croisés en droit constitutionnel et droit administratif* », 19 octobre 2022 ; Université de Limoges, OMIJ, « *La régulation du service public: entre droit constitutionnel et droit administratif* », 18 novembre 2022 ; Université de Bordeaux, CERCLE – ILD, « *L'existence d'un droit administratif parlementaire. Regards croisés* », 25 novembre 2022 ; Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, « *Le droit administratif de juge constitutionnel et le droit constitutionnel du juge administratif* ».

La journée de restitution « *Droit constitutionnel et droit administratif* » s'est tenue à Paris 1, les 17 et 18 janvier 2023 (mardi, restitution de chaque journée décentralisée et le mercredi, deux tables rondes et un hommage au doyen Jean-Pierre Machelon). A noter également que les JED font régulièrement l'objet de publications collectives (c'est le cas pour nombre des journées organisées ex. Bordeaux) ou de publications individuelles des contributions présentées avec mention JED-AFDC, ex. Lyon)

L'AFDC soutient par ailleurs un certain nombre d'autres manifestations en autorisant la labellisation AFDC (sur accord du Conseil d'administration) : il n'y a pas eu de demandes pour 2022 (il y en plusieurs pour 2023, qui seront évoquées lors de l'Assemblée générale pour 2023).

L'AFDC a aussi relayé différentes manifestations scientifiques via le site ou les mails de communication, parmi lesquelles notamment : « *Constitution, histoire et mémoire* », septembre 2022, Table ronde de l'ILF-GERJC ; « *Les droits fondamentaux : quels enjeux pour le Parlement ?* », 23-24 juin 2022 (Priscilla Jensel-Monge et Audrey Bachert-Peretti, Aix-en Provence) ; « *Historiographies constitutionnelles et identités nationales* », 16 juin 2022 (Jacky Humel, Rennes) ; « *La responsabilité du pouvoir exécutif national : le point de vue des territoires* », 21 janvier 2022 (Stéphane Mouton, IMH, Toulouse capitole)

Enfin, l'année 2022 a notamment vu la publication de Mélanges en l'honneur d'André Roux : « *Constitutions, peuples et territoires* » (8 décembre 2022, Dalloz).

En dernier lieu, et concernant les autres actions de l'AFDC en 2022, le Secrétaire général revient sur le site internet de l'Association. Il précise que le site est désormais stabilisé et alimenté (peut-être pas avec autant de réactivité qu'il le faudrait mais l'essentiel des manifestations et informations y figure).

Il rappelle aussi qu'en décembre 2022, un message a été adressé à tous les membres avec un tutoriel pour expliquer la procédure de création de comptes / règlement des cotisations (pour l'année 2022, les années 2021 et 2020 ayant été déclarées blanches en raison de la crise sanitaire et du ralentissement des activités de l'Association). Ce qui a permis de lancer à compter du premier trimestre 2023 le premier appel de cotisation en ligne. L'objectif à termes est double : 1/ permettre à terme à chaque membre à jour de cotisation d'accéder aux informations des autres membres à jour (sur le format de l'annuaire papier mais pour éviter de réimprimer un annuaire qui est obsolète dès son impression (anciennes versions novembre 2016 et octobre 2019) en raison des changements de statuts, coordonnées etc...) ; et 2/ permettre à terme aux membres à jour de cotisation d'accéder à des espaces réservés du site (retransmission de colloques, podcasts, publications en ligne etc...). F. Hourquebie indique que l'équipe actuelle n'a pas pu aller jusque-là pour le moment faute de temps suffisant mais ce sera peut-être un axe d'action pour la prochaine équipe.

En conclusion, le Secrétaire général souhaite saluer la mémoire du doyen Jean-Pierre Machelon (Président d'honneur de l'Association et qui siégeait depuis de nombreuses années au Conseil d'administration) et de M. Michel Ameller (Secrétaire général de l'Assemblée nationale de 1985 à 1992 et membre du Conseil constitutionnel entre 1995 et 2004), disparus en 2022.

Le Secrétaire général dit toute son émotion à présenter à l'occasion de ce Congrès son dernier rapport moral depuis neuf années. Il indique que c'est une forme d'engagement associatif inédit que de tenir la barre d'une si belle Association. Il remercie très chaleureusement Anne Levade, Xavier Philippe et Dominique Rousseau pour la fluidité des échanges durant toutes ces années, la proximité et la confiance sans lesquelles le Bureau n'aurait pu fonctionner aussi efficacement.

Il dit à l'ensemble des membres de l'Association ses sincères remerciements pour la confiance exprimée constamment, tant à l'occasion des réunions (nombreuses !) des instances qu'à l'occasion des diverses approbations des rapports moraux présentés et souhaite un vif succès à la prochaine équipe qui sera élue.

La Présidente met aux voix le Rapport moral pour 2022 :

Contre : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

Le Rapport moral pour 2022 est adopté à l'unanimité et avec les applaudissements.

2. Rapport financier pour 2022

Le Trésorier présente le Rapport financier pour l'année 2022.

X. Philippe indique que l'année 2022 a marqué le retour à la normale des activités scientifiques avec notamment la réalisation des journées décentralisées de l'AFDC dont la restitution a eu lieu les 17 et 18 janvier 2023. Bien que l'appel à cotisation soit programmé cette année, les recettes n'ont pu – à de rares exceptions près – être encaissées en raison du transfert de mode de collection des cotisations par Internet. Diverses difficultés techniques sont nées empêchant de lancer un appel à cotisations plus tôt et de permettre de régler en ligne. La résolution de ces problèmes a permis de réaliser -avec un peu de retard – l'appel à cotisation 2022. Cet appel à cotisation pour 2022 a été lancé courant mars 2023 suite un courriel adressé aux membres le 30 décembre 2022 accompagné d'un tutoriel pour expliquer les étapes de la procédure à suivre.

Le Trésorier indique par ailleurs que les adhérents qui ont réglé leur cotisation spontanément par chèque ou qui auraient réglé leur cotisation en 2020 et 2021 – année décidées blanches par le Conseil d'administration en raison du peu d'activités de l'Association - seront évidemment exemptés de nouvelle cotisation pour 2022, qui en tiendra lieu.

Le Trésorier mentionne ensuite les postes de dépense de fonctionnement – réduits – qui ont été les suivants :

DÉPENSES	MONTANT
Règlement Facture hébergement site Internet Wagaia	300 €
Cotisation annuelle Assurance MAIF	116,10 €
Frais fonctionnement de l'AFDC (organisation réunion du bureau)	89,90
Frais journée Commission de la Jeune Recherche en droit constitutionnel	278,00
Total	784 €

Compte tenu de la situation ci-dessus rappelée, il a été possible pour l'Association d'assumer deux années blanches de recettes. Le solde du compte bancaire a permis de faire face à des dépenses minimales mais aujourd'hui le retour à un flux de cotisations normales est nécessaire.

Par ailleurs et pour rappel, le Trésorier indique que les cotisations n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années maintenant. Il serait souhaitable que le Conseil d'administration évoque la question. La situation des deux dernières années sans appel à cotisation doit donc

cesser en 2022 afin que l'entrée des cotisations permettent de retrouver un niveau de recette habituel.

La Présidente remercie le Trésorier pour son rapport et le met aux voix :

Contre : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

Le Rapport financier pour 2022 est adopté à l'unanimité et avec les applaudissements.

Avant de passer au point sur le renouvellement du Conseil d'administration, D. Rousseau prend la parole. Il souhaite rappeler l'origine et le rôle du Conseil scientifique de l'AFDC dont il mentionne qu'il est né de manière informelle à l'initiative de B. Mathieu puis qu'il s'est formalisé progressivement. L'habitude est désormais prise que le Conseil scientifique se réunisse avant le Conseil d'administration et réfléchisse aux questions constitutionnelles, de manière consultative. Le Conseil porte les Journées décentralisées dont D. Rousseau redit qu'elles sont une vraie originalité de l'Association. D. Rousseau annonce qu'il ne se représentera pas à la présidence du Conseil scientifique et souhaite un bel avenir à cette instance.

Dans le prolongement A. Levade, Présidente de l'Association, dit son émotion, se souvient de son élection au Congrès de Lyon et indique ne pas avoir vu passer les neuf années de mandat. La fidélité a été au cœur de son mandat et de son engagement. Elle dit avoir été marquée par son équipe dont elle cite les noms et remercie tout particulièrement les membres du Bureau, dont elle souligne l'esprit toujours constructif, d'unité et d'efficacité. A la fidélité de l'équipe fait écho la fidélité à l'esprit de l'Association dont elle rappelle que l'ADN est le mélange des générations et des opinions, sans engager l'Association. Elle indique que cet esprit là n'est pas toujours facile à maintenir dans les sociétés savantes mais que c'est une force de l'AFDC que d'y réussir. Enfin elle insiste sur le nécessaire renouvellement. Les Congrès sont toujours à cet égard des moments forts pour l'Association. Mais le renouvellement est aussi celui de la discipline. Elle rappelle que l'AFDC n'a jamais abandonné aucun de ses axes (dimension institutionnelle, enjeux contentieux, la théorie...), ce que reflètent les ateliers des Congrès successifs, en tant qu'indicateurs de préoccupation de la recherche.

Elle redit tout son plaisir à avoir présidé l'Association pendant neuf ans et propose de procéder à la lecture des résultats du vote en vue de l'élection du nouveau Conseil d'administration.

3. Election des membres du Conseil d'administration

En application de l'article 7.6 des Statuts, le Secrétaire général de l'AFDC a reçu la déclaration de candidature de M. Julien Bonnet, professeur à l'université de Montpellier, accompagnée de la composition de la liste. Aucune autre liste n'a été reçue par le Secrétaire général.

Le scrutin s'est déroulé à bulletin secret avec isolement le 15 juin après-midi après la séance d'ouverture du Congrès et la leçon inaugurale jusqu'au début de l'Assemblée générale (15h45 – 18h). La liste d'émargement a été dressée et les possibilités de régulariser la cotisation pour pouvoir voter ont été appliquées, conformément à l'article 7.1 des Statuts.

Il a été procédé au dépouillement durant l'Assemblée générale ordinaire, sous contrôle de Ph. Blachère, vice-président de l'Association.

La Présidente prononce les résultats :

79 votants, 79 bulletins

77 bulletins exprimés

2 bulletins nuls

Aucun bulletin blanc

La liste présentée par Julien Bonnet est élue avec 77 voix. A. Levade félicite la liste élue. J. Bonnet prend la parole pour remercier vivement l'équipe pour son investissement et donne rendez-vous aux membres élus le lendemain, 16 juin, pour le premier Conseil d'administration qui devra élire la présidence de l'Association

4. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est levée à 18h50.

